

1. Record Nr.	UNISOBE600200006749
Autore	Sacchetti, Franco
Titolo	Il Trecentonovelle / Franco Sacchetti ; a cura di Davide Puccini
Pubbl/distr/stampa	Torino : Unione tipografico-editrice torinese, 2004
ISBN	8802060568
Descrizione fisica	748 p., [6] c. di tav. : ill. ; 23 cm
Collana	Classici Italiani
Lingua di pubblicazione	Italiano
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
2. Record Nr.	UNINA9910495737203321
Autore	Barry Brunehilde
Titolo	La réparation en nature / Brunehilde Barry
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2018
ISBN	2-37928-050-9
Descrizione fisica	1 online resource (629 p.)
Altri autori (Persone)	PoumarèdeMatthieu
Soggetti	Compensation (Law) Liability (Law) Damages
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Dans le silence de la loi, la réparation du préjudice prend, le plus souvent, la forme d'une réparation pécuniaire. Pourtant, la jurisprudence accepte depuis longtemps d'ordonner la réparation en nature. La doctrine encourage fortement cette orientation et en déduit

parfois sa prééminence, voyant dans ce procédé l'émanation de la restitutio in integrum qui fonde le droit de la responsabilité civile. Or, ce postulat est nuancé à l'aune d'une étude approfondie de la notion de réparation en nature et de sa mise en œuvre. Positivement perçue comme une notion compréhensive, la réparation en nature attire à elle d'autres sanctions en nature voisines mais d'une essence juridique différente, telles que l'exécution forcée et la cessation de l'illicite, avec lesquelles elle est le plus souvent confondue. Aussi, une définition stricte et claire de la réparation en nature, mise en exergue par un travail de distinction, doit permettre de cerner son contenu propre. L'étude de la réparation en nature conduit, ensuite, à dégager les conditions présidant à son prononcé, tant en termes de possibilité que d'opportunité. Elle mène également à confronter la teneur du pouvoir du juge au regard de ce même prononcé, lorsque sa souveraineté se heurte à l'intérêt prépondérant de la victime ou à un certain type de dommage tel que le dommage écologique.
